

Image not found or type unknown



Sous contrat et pas de travail

Par **radia013**, le **27/12/2012 à 15:43**

[fluo]bonjour[/fluo] J'ai été embauché le 6 décembre 2012 par une société en cdd, mon contrat se termine le 31 décembre 2012 or depuis une semaine mon employeur ne me fait pas travaillé sous prétexte qu'il y a une baisse d'activité. A t-il le droit de faire ça?[fluo] merci[/fluo]

Par **DSO**, le **30/12/2012 à 14:41**

Bonjour,rnrnNon, l'employeur est dans l'obligation de vous fournir du travail conformément au contrat. rnrnIl devra doc vous rémunérer pour ces heures non effectuées.rnrnCordialement,rnDSO

Par **pat76**, le **02/01/2013 à 14:55**

BonjourrnrnVous vous présentiez à votre poste tous les jours et l'employeur vous avait remis un document écrit dans lequel il vous signifie qu'il n'avait pas de travail à vous donner?rnrnQuel était le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise ou travail saisonnier?